



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 32566

Texte de la question

M. Jacques Grosperin attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les greffiers. La profession s'étonne du fait que seuls les greffiers qui travaillent au sein de l'administration centrale bénéficient de la prime modulable, ce qui n'est pas le cas de ceux qui sont affectés en juridiction. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la reconnaissance de l'implication des personnels des greffes fait partie des axes majeurs de son action. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, de dégager une enveloppe budgétaire de 2,9 millions d'euros pour des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires des services judiciaires. Cette enveloppe va permettre la mise en oeuvre d'une modulation indemnitaire au mérite dont bénéficieront notamment les greffiers des services judiciaires. Les modalités de cette modulation indemnitaire n'ont pas été arrêtées définitivement, la concertation indispensable avec les syndicats de fonctionnaires devant s'achever très prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Grosperin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32566

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8743

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2132